

Allocution du Professeur Salim Daccache s.j., recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth à la séance d'ouverture du « Beirut Human Rights Week », organisée le 10 décembre 2018, à 9h00, par l'Institut des sciences politiques, à l'Auditorium F. Bassil au CIS - USJ.

Je voudrais vous saluer toutes et tous, chacun par son prénom et nom, pour avoir répondu aujourd'hui à l'appel de l'Institut des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth afin de célébrer ensemble les 70 ans de la Charte des droits de l'homme, déclinée dans toutes ses nuances. Plus spécialement, je salue la présence, parmi nous, des responsables du master Human Rights Global Campus, venus des quatre coins du monde. Comment ne pas remercier les différents responsables et comités qui ont travaillé dans un sens commun et d'un cœur unique afin de faire aboutir cette géniale idée de ce Beirut Human Rights Week, qui peut être aussi, à l'avenir, Beirut Human Rights Day. Il devient ainsi une marque spécifique et un label porté par les Sciences Po Beyrouth qui, ne l'oublions pas, fait partie de la Faculté de Droit et des Sciences politiques. Pour cela, je voudrais remercier nos partenaires de toujours qui parrainent aujourd'hui cette grande activité en l'honneur des droits de l'Homme. L'USJ a une tradition, le combat par le social et le juridique. Ainsi, cet événement sur la charte des Droits de l'homme ne peut reposer que sur une assise bien solide, celle d'une faculté de Droit, aujourd'hui centenaire, qui a été à l'origine de tant et de tant de législations au Liban et dans le monde arabe dans le sens de défendre les droits inaliénables de la personne humaine.

Il est évident que ce mot de bienvenue ne cherche pas à être une conférence ou une réelle pensée sur le thème d'aujourd'hui. Je me contente de l'une ou l'autre réflexion :

L'un des acquis majeurs de la charte et du mouvement qui a accompagné son élaboration et son application est celui de la confirmation d'un principe fort, celui de la dignité absolue de la personne humaine. Sur ce point, et devant les multiples demandes de révision ou d'amendements de la charte ou l'élaboration de contre-chartes au nom de principes idéologiques ou religieux, rien dans le monde ne devrait mettre en cause ce principe de dignité. Celui-ci énonce tout simplement que l'être humain n'est pas un moyen ou un objet au service d'autre chose ou d'une conquête ou d'un capital quels qu'ils soient, il ne peut être manipulé ou instrumentalisé car il a sa fin en lui-même. Je me range ici, sans trop chercher à

élargir la problématique du côté du philosophe Emmanuel Kant, l'un des maîtres éminents des Lumières, qui avait associé la dignité humaine, comme valeur, au respect total de l'être humain, quel qu'il soit, car la dignité humaine est non négociable. Kant avait fait le lien entre dignité et respect de la dignité comme valeur morale et sociale de tout un chacun. Il y a intérêt, devant les multiples contraintes et servitudes auxquelles peut être soumis l'être humain, au nom de la tradition ou d'autre principe dans notre monde libanais et arabe et même dans d'autres régions, d'être bien ferme quant à la pérennité de la Charte qui énonce sans ambages la primauté de la dignité humaine.

Je viens d'évoquer la réalité des droits de l'homme dans le monde libanais et arabe. Si nous prenons la dignité de la personne humaine comme critère et mesure de jugement, nous ne pouvons que constater que le compte n'est pas en faveur du respect des droits de l'homme, même si des avancées ont été faites et qu'il y a une conscience de plus en plus aiguë de la nécessité de son application. Le problème n'est pas seulement du côté des gouvernements et des institutions étatiques qui exercent, ni du côté des institutions religieuses, mais aussi des traditions sociales bien ancrées dans une culture patriarcale qui considère que la dignité et l'honneur du groupe sont plus importants que ceux de l'individu. Pour une institution académique comme l'USJ, il est évident qu'une expérience pionnière comme l'ARMA (Arab Master in Democracy and Human Rights) est une manière d'éveiller les consciences et de former des agents dotés de compétences spécifiques et générales afin d'affronter les réalités les plus négatives des droits de l'homme. Lorsqu'au point de départ l'ISP fut sollicité pour accueillir ce master parrainé par la Communauté européenne et dont le siège est à l'Université de Venise, il y eut comme une hésitation ou une interrogation pour dire que c'est peut être risqué d'aller dans ce sens. Aujourd'hui, ce master est devenu un phénomène et une fierté car le fait de former ces missionnaires des Droits de l'homme est devenu une mission pour une université qui a toujours formé des compétences de transformation sociale pour un monde plus humain et meilleur. Il est possible de dire qu'il y a un sous-développement économique et social et que l'éducation n'arrive pas à atténuer le sectarisme, ce qui fait barrage à la pratique des droits de l'homme. Mais cela ne doit pas être une excuse pour ne pas continuer notre mission par les formes les plus pertinentes.

Il est sûr que le Liban, de par sa longue expérience de la culture des droits de l'homme et du fait qu'il fut l'un des premiers signataires de la Charte des Droits de l'homme, doit continuer cette belle mission initiée par Charles Malek qui, en 1947 et comme ambassadeur du Liban aux États Unis et représentant de notre pays aux Nations Unies, a joué un rôle éminent dans l'élaboration de la Charte. Cette responsabilité ne met pas seulement une université ou telle ou telle autre ONG en dynamique de continuité mais investit les Libanais pour qu'ils soient des promoteurs de cette Charte surtout à l'occasion de ses 70 ans d'âge. Les rapports des Organisations non gouvernementales dédiés aux Droits de l'homme sont généralement négatifs. Ils parlent d'un déclin du respect des droits de l'homme et d'une discrimination croissante envers les déplacés syriens au Liban, mais notent pourtant quelques points encourageants, notamment au niveau de l'éducation au sujet de ses valeurs, et au niveau de la législation en faveur de la femme et de l'enfant. Ce dernier point reçoit de la part de notre université une attention académique particulière. Mais les libertés d'expression et de publication se trouvent assez malmenées car la situation conflictuelle dans des pays arabes et entre eux ne favorise pas une telle liberté.

Pour terminer, je dirais que la question des droits de l'homme, comme ses devoirs ne doivent pas être considérés comme un luxe car d'autres tâches nous attendent en même temps que nous nous penchons sur cette question. Cette culture de la promotion des droits est comme la jeune plante qu'il faut nourrir presque tous les jours ; les droits de l'homme seront toujours jeunes comme la jeune plante car, avec chaque génération, il faudra les ressusciter et les entretenir pour qu'ils deviennent une voie qu'il faudra prendre avec ferveur et fierté.

« Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit », disait René Cassin l'un des rédacteurs de la Charte. Malheureusement, sa prophétie est en train d'être prouvée tous les jours. Le chemin est long mais il ne faut jamais renoncer à lutter et encore à lutter.